

Les cafs et leurs abus retenue complete de prestations

Par **davegad**, le **09/08/2017** à **23:23**

bonsoir suite a une regularisation de mon dossier caf apres un controle a domicile on me retiens d un coup toute mes prestation pour remboursez l indu en ont il le droit ? hors dans une circulaire il et noter que toute decision doit etre prise une fois l allocataire informer. je suis informer de rien et il ce sont servis de suite merci pour vos eventuelles reponse

ps je ne peux en aucun contester n ayant plus de creance

Par **youris**, le **10/08/2017** à **11:14**

bonjour,

vous n'avez reçu aucune demande de remboursement de la CAF après le contrôle ? pour rembourser votre indu, la caf peut retenir la totalité de vos prestations, la CAF ne va pas vous verser de l'argent alors que vous lui en devez.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.caf.fr/allocataires/caf-d-ille-et-vilaine/offre-de-service/logement-et-cadre-de-vie/votre-dette-envers-la-caf-tout-ce-qu-il-faut-savoir>

vous pouvez contacter le médiateur de votre CAF.

salutations